EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, Mme SIMONPIETRI, M. FALZONI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

| | | |
|---|---|---|
| M. VANNUCCI | à | M. ARESU |
| Mme OTTAVY-SARROLA | à | Mme OTTAVY |
| Mme BIANCAMARIA | à | M. HABANI |
| Mme CORTICCHIATO | à | Mme GUERRINI |
| M. FILONI | à | Mme SANNA |
| M. FERRARA | à | M. PAOLINI |
| Mme FELICIAGGI | à | M. SBRAGGIA |
| Mme VILLANOVA | à | Mme ZUCCARELLI |
| Mme MASSEI | à | Mme FALCHI |
| M. DELIPERI | à | Mme FLAMENCOURT |
| M. CIABRINI | à | M. LUCIANI |
| Mme SANTONI-BRUNELLI | à | M. le Maire |

**Etaient absents :**
M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 30 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015 — Délibération N°2015/ 293

**Legs, donation, mécénat et dépôt en faveur du Palais fesch-musée des Beaux-Arts**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La vitalité d'un musée se manifeste principalement par l'enrichissement de son fonds constitutif. Les moyens sont multiples, qu'il s'agisse d'acquisitions à titre onéreux ou au titre de libéralité.
Le Palais Fesch s'efforce depuis ces dernières années de porter une politique d'enrichissement des collections dynamique. Les différents mécénats, don et legs proposés aujourd'hui ont bénéficié de la validation scientifique de la commission d'acquisition de la Direction des Affaires Culturelles de Corse (DRAC) en date du 13 mai 2015.

**Le mécénat**

Dans le but d'enrichir le fonds des arts graphiques du département napoléonien, le Palais Fesch après une recherche de mécénat active se voit bénéficier du mécénat en nature de plusieurs œuvres photographiques et aquarelle.

Monsieur Eric Coatalem, mécène du Palais Fesch, souhaite acquérir au bénéfice du Palais Fesch plusieurs œuvres d'art graphique en vente à la galerie parisienne *Rhinocéros et Cie*.

- **quatre photographies de Soulier et Collard** qui sont les témoignages de la destruction par incendie du palais des tuileries suite aux événements de la Commune de Paris en 1871. Seuls les pavillons de Flore et de Marsan ont résistés.
Les Tuileries étaient la résidence Impériale sous le second Empire. Napoléon III fit des transformations afin que les Tuileries et le Louvre soient réunis.
Ces photographies, épreuves albuminées (procédé utilisé à partir de 1850 dont le nom vient du blanc d'œuf composant l'émulsion photosensible qui lie les grains d'argent et assure une très bonne stabilité de l'image) dont deux sont rares, sont des témoignages très intéressants liés à la famille impériale. En 1883, alors que les murs calcinés sont démolis, le duc Pozzo di Borgo acheta des pierres qu'il fit venir en Corse pour construire le château de la Punta. Ces photographies constituent un complément artistique et documentaire à la collection des arts graphiques.

- **une estampe polychrome de Chikanobu** qui constitue un triptyque cocasse et original où l'on y voit la représentation de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie avec les autres souverains. Toujours dans le souci d'enrichir la collection d'arts graphiques, cette estampe donne une vision originale et complémentaire du Second Empire.

La collection napoléonienne du Palais Fesch manque de documentations et d'images de l'Aiglon, le fils de l'empereur Napoléon 1er.
Monsieur Emmanuel Marty, mécène du Palais Fesch, souhaite acquérir au bénéfice du Palais Fesch une acquarelle en vente à la galerie parisienne *La nouvelle Athènes*.

- **une aquarelle de Gustave Staal** : ***Le souvenir de la gloire paternelle l'emporte sur la passion.***
C'est l'opportunité de pouvoir conserver un portrait du jeune homme trop peu représenté au musée et d'étoffer par la même occasion la collection du cabinet des arts graphiques.
De plus, sur l'aquarelle est représenté un buste de Napoléon Ier par Antoine Denis Chaudet, dont un exemplaire est conservé au Palais Fesch et un autre au musée du Salon napoléonien de l'Hôtel de ville d'Ajaccio.

**Le legs**

Le palais Fesch souhaiterait également enrichir ses collections grâce à la dernière partie du legs de la collection Vognsgaard.

En 1974, le baron danois Tage B. Vognsgaard a donné au Palais Fesch une grande partie de sa collection liée au culte napoléonien. Cet ensemble, riche de plus de 500 objets comprend, en majeure partie, des médailles, des gravures, des caricatures et des livres.
Les médailles ont immédiatement été exposées au musée du Salon napoléonien de l'Hôtel de ville, permettant ainsi l'ouverture d'une seconde salle, attenante au Salon d'apparat.
Le reste de la collection a été conservé dans les réserves et la bibliothèque du Palais Fesch.
En 2004, le Palais Fesch a organisé une exposition temporaire pour célébrer les 30 ans du don du baron Vognsgaard. A cette occasion, sa veuve, la baronne Tove B. Vognsgaard, a souhaité enrichir la présentation en prêtant le reste de la collection avec une promesse de legs à son décès.
Ce legs permettrait donc de conserver l'intégralité de la collection Vognsgaard.

**La donation sous usufruit**

La troisième donation notariée de la *collection de peintres corses de François et Marie-Jeanne Ollandini en faveur du Palais Fesch, musée des Beaux-Arts de la Ville d'Ajaccio*

Suite à deux donations effectuées en 2007 et 2009 (délibérations n°2007/235 et n°2009/72), monsieur et madame François et Marie-Jeanne Ollandini proposent de donner au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts de la ville d'Ajaccio une nouvelle partie de leur collection d'œuvres d'art dédiées à la Corse.
Cet ensemble se compose de 5 œuvres de Dominique Frassati, 3 œuvres de Jean-Baptiste Bassoul et deux de Léon-Charles Canniccioni (voir liste jointe).

Ce geste permet à la ville d'Ajaccio d'enrichir de nouveau le département dédié à la peinture insulaire nouvellement créé au Palais Fesch.
Ainsi, grâce aux tableaux déjà présents et aux donations successives depuis 2007, ce département prend une ampleur sans cesse plus importante, digne du musée des Beaux-Arts d'une capitale régionale.
François et Marie-Jeanne Ollandini n'exigent aucune condition par rapport à l'exposition de leur donation. La seule requête concerne la réserve usufruitière au dernier vivant du couple François / Marie-Jeanne Ollandini.

Donation de Madame Champigny

Le palais Fesch a été sollicité par Mme Champigny, une personne très attachée au musée qui souhaite pouvoir enrichir son fonds en donnant les œuvres de son arrière grand oncle, Paul Chabas (1869-1937). En effet, ce peintre, a étudié à l'Académie des beaux-arts où il fut l'élève de William-Adolphe Bouguereau. Paul Chabas fut également président de la Société des artistes français.
Les œuvres proposées présentent un ensemble intéressant qui enrichiraient le fonds beaux-arts du musée. Cette donation, est l'occasion de montrer le travail de recherches et d'innovations dans une peinture encore académique. Ce lot comprend également deux portraits de l'artiste par ses amis ainsi qu'une sculpture de Bouddah que l'artiste avait acquis pour sa collection personnelle et qui serait inscrite à l'inventaire de la Ville.

Dépôt de la Collection Yvon Lambert

Monsieur Yvon Lambert dépose un tableau de sa propre collection au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts intitulé Le cardinal Fesch reçu au palais des Tuileries par Napoléon 1er de l'Ecole du XIXe siècle, à titre gratuit pour une durée de 3 ans étant donné la rareté et la pertinence de cette toile en rapport aux collections napoléoniennes de la Ville d'Ajaccio.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** les mécénats des photographies de Soulier et Collard, de l'estampe de Chikanobu, de l'aquarelle de Gustave Staal, le legs de la baronne Tove B. Vognsgaard, les donations sous usufruit de Mr et Mme Ollandini et Mme Champingny, le dépôt de Monsieur Lambert.

**D'autoriser Monsieur le Député-maire** à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI adjointe déléguée**
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2015,

**APPROUVE**
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Les mécénats des photographies de Soulier et Collard, de l'estampe de Chikanobu, de l'aquarelle de Gustave Staal, le legs de la baronne Tove B. Vognsgaard, les donations sous usufruit de Mr et Mme Ollandini et Mme Champingny, le dépôt de Monsieur Lambert.

**AUTORISE Monsieur le Député-maire**

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_293-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015
Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation